

# Architectes 48

1

Dr Mojmír VANĚK

## Rapport sur les relations internationales et les moyens d'information dans le domaine des Beaux-Arts (des Arts Plastiques et de l'Architecture).

Monsieur le Président,  
Mesdames,  
Messieurs,

L'idée de convoquer le Congrès qui se réunit aujourd'hui est née il y a plus de dix-huit mois. J'avais alors l'honneur de diriger la Section des Beaux-Arts de la Commission Préparatoire de l'UNESCO, et la tâche essentielle qui m'incombait en cette fonction était de préparer le programme général de cette organisation dans le domaine des Beaux-Arts. Se fondant sur les propositions que je lui ai soumises, la première Conférence générale de l'UNESCO, réunie à la fin de 1946, a choisi cinq champs principaux d'activité

pour les études et l'action à entreprendre dans le domaine des Arts. Elle a décidé que l'UNESCO se consacrerait d'abord à l'étude de l'éducation artistique et de la place des Arts dans l'éducation générale en considérant en même temps comme urgente la création d'un service de documentation et d'information pour les Arts ; qu'elle encouragerait ensuite la libre circulation des ouvrages d'art dans le monde entier en procédant en même temps à une étude des moyens permettant de faciliter le déplacement et l'échange des artistes ; qu'elle rechercherait et étudierait de nouvelles méthodes de reproduction des œuvres d'art ; qu'elle aiderait les artistes à se procurer les instruments et les matériaux nécessaires à la création de l'œuvre d'art ; enfin, qu'elle entreprendrait, en temps utile, l'étude du folklore et qu'elle en assurerait la conservation en groupant et, au besoin, en étudiant les méthodes permettant de préserver l'art et la culture indigènes.

Voulant préparer l'exécution de ces décisions, j'ai eu, à l'issue de la première Conférence générale de l'UNESCO, l'idée de réunir les principaux critiques d'art du monde entier en un congrès pour leur exposer les détails de ces différents projets, pour leur demander des conseils et recommandations et pour les grouper, au besoin, en une association internationale

qui non seulement se chargerait de la défense des intérêts professionnels des critiques et des artistes devenant ainsi une sorte de Syndicat international des critiques d'art (et peut-être aussi des artistes), mais qui surtout collaborerait, comme une organisation de spécialistes, avec l'UNESCO, lui prêterait aide et assistance et, s'il le fallait, prendrait à sa charge l'exécution de certains projets que, pour une raison ou pour une autre, l'UNESCO ne pourrait pas réaliser dans sa propre compétence. J'ai discuté, dès le début de 1947, cette idée avec un certain nombre de spécialistes français qui, pendant mon activité à l'UNESCO, n'ont jamais cessé de me témoigner leur sympathie et de m'encourager dans mon travail et dans mes projets. Je me borne, à cette occasion, à citer les noms de MM. Jean Cassou et Raymond Cogniat et de Mme Gille Delafon que vous connaissez aussi bien que moi et qui sont les principaux organisateurs du Congrès actuel. Je suis très heureux de constater que, dès le début, ils ont manifesté un grand intérêt — je puis même dire un vrai enthousiasme pour mon idée. L'idée était donc née, il ne fallait plus que la réaliser.

Or pour des raisons qu'il ne convient pas de discuter ici et parmi lesquelles malheureusement certains obstacles d'ordre matériel et financier figuraient en premier lieu, l'UNESCO n'a pas pu, après la fin du mandat de sa Commission Préparatoire au printemps 1947, mettre sur pied la Section des Beaux-Arts de son Secrétariat définitif, se voyant obligée de limiter à un strict minimum la réalisation de ses projets initiaux dans le domaine artistique. Il en a résulté automatiquement que l'UNESCO, ne disposant plus ni de moyens nécessaires ni de personnel compétent, ne pouvait plus prendre à sa charge la convocation du Congrès ~~est~~ en question. C'est pourquoi, avant mon départ de l'UNESCO, j'ai suggéré à M. Cogniat de confier la convocation et l'organisation du Congrès au Syndicat français des Professionnels de la Presse artistique. Ma suggestion a été acceptée et vous voilà donc réunis aujourd'hui pour discuter les principaux problèmes d'organisation et d'esthétique devant lesquels les critiques d'art et les artistes sont placés sur le plan international.

Le Congrès est devenu ainsi un peu moins officiel au point de vue formel, passant du plan gouvernemental sur le plan non-gouvernemental, mais son rôle pratique ne s'en

trouve, à mon avis, nullement amoindri. Je dirais même que, bien au contraire, ses tâches en deviennent plus importantes. Alors que, en effet, dans mon ancien projet, le Congrès et l'Association qu'il créerait, devaient être pour ainsi dire des organes consultatifs de l'UNESCO et affiliés à cette organisation, ils deviennent aujourd'hui des organes de compétence originale, des organes d'initiative et, en même temps, d'exécution pratique. Autrefois ils auraient dû être encouragés par l'UNESCO, aujourd'hui ce sont eux qui doivent encourager l'UNESCO qui dans les circonstances actuelles - si je suis bien renseigné - n'a pu procéder jusqu'à maintenant, dans le domaine des Beaux-Arts, qu'à une ébauche de l'étude des conditions des artistes et des arts dans certains pays.

Le Congrès se trouve placé ainsi devant des problèmes multiples et avant tout devant le problème général de l'organisation des relations internationales dans le domaine des Beaux-Arts.

Ce problème est d'ailleurs extrêmement complexe et il est clair que ni le Congrès ni l'Association qu'il se propose de créer ne pourra en aborder immédiatement tous ses aspects. Il porte, en effet, sur tous les points que l'UNESCO avait primitivement l'intention d'étudier et que j'ai énumérés tout à l'heure.

C'est pour cette raison qu'il me semble utile de mettre d'abord en relief le point qui doit être à la base de tous les autres projets d'activité artistique internationale, et de tâcher d'en assurer l'exécution pratique.

Je parle de la création d'un service international d'information et de documentation pour les arts qui m'apparaît, parmi les problèmes de l'organisation des relations artistiques internationales, comme un problème d'importance capitale.

Sans m'étendre sur le fait trop évident qu'aucun projet de coopération internationale ne peut être utilement et efficacement mené à bien sans que l'on dispose d'informations précises et complètes, je voudrais tout de même souligner l'importance culturelle de ce service.

A peine les relations internationales entre les artistes et les critiques d'art, interrompues ou fort limitées par la récente guerre, ont été — au moins partiellement — rétablies, que la nouvelle tension politique internationale vient à freiner leur libre développement. Le monde tend à se diviser en blocs ; les voyages de pays en pays deviennent parfois très difficiles sinon impossible<sup>s</sup>; les journaux et les périodiques

ne sont souvent pas admis à franchir les frontières ; les livres — parfois aussi pour des raisons l'ordre monétaire — ne sont pas mis en vente en dehors des pays où ils ont été publiés ; la circulation des expositions à travers les différents pays se heurte souvent à des obstacles insurmontables. Et pourtant tout ceci est indispensable au progrès de l'art, sans invoquer la valeur morale de la compréhension internationale des artistes qui en résulterait et qui constituerait un exemple brillant pour ceux qui, sur le plan politique, dirigent aujourd'hui le monde. Remédier à ces difficultés, en organisant un service solide d'informations internationales réunissant tout ce qui, sur le plan international, mérite d'être retenu par les critiques et par les artistes et le mettant à la disposition des intéressés, me paraît donc être la première tâche de ce Congrès.

En me fondant sur mes anciennes expériences de l'UNESCO, je me permets donc, Mesdames et Messieurs, de vous suggérer de créer un Bureau permanent d'Information et de Coopération artistique internationale qui ne serait d'ailleurs qu'un organe permanent et exécutif de l'Association Internationale des Critiques d'Art dont vous discuterez vendredi la constitution, et qui fixerait son organisation et assurerait son budget. Vous verrez vendredi en détails ces questions tra-

tiques, et je vous prie donc de me permettre de me limiter aujourd'hui aux premiers devoirs de ce Bureau.

Il faudra d'abord que le Bureau ait le moyen de réunir régulièrement les informations sur tous les événements artistiques dans les différents pays dans la mesure où ils dépassent l'intérêt local : les mesures législatives et les mesures d'organisation concernant les Beaux-Arts, les grandes expositions, les principaux livres d'art, les questions de l'éducation artistique, les congrès et les conférences, les anniversaires et les décès etc. Le Bureau pourra réunir ces informations d'une part en les extrayant de la presse artistique des différents pays dont on peut supposer qu'elle soit mise gratuitement à sa disposition, d'autre part en se les procurant par l'intermédiaire de correspondants dans les divers pays, choisis d'après les Statuts de l'Association que nous discuterons vendredi ; j'espère que le problème financier ne ~~ne~~ s'y posera guère.

Il faudra ensuite que les informations une fois réunies soient mises à la disposition du public, qu'elles soient donc publiées. Ceci pourra se faire de plusieurs façons. Le Bureau s'adressera probablement d'abord à un ou plusieurs grands journaux d'art d'envergure et de diffusion

internationales pour y publier les informations périodiques sur les événements artistiques des différents pays. En plus, il pourra envoyer régulièrement son matériel aux membres de l'Association Internationale des Critiques d'Art en les chargeant de le republier dans tous les journaux et revues importants de leur pays. Si le budget de l'Association le permet, le Bureau pourra enfin publier son propre Bulletin d'information.

Le Bureau réunira ainsi petit-à-petit une riche documentation sur les questions de coopération internationale dans le domaine des Beaux-Arts. Complétée par des dons de catalogues d'expositions, de publications des membres de l'Association, de photographies et reproductions d'œuvres d'art, cette documentation constituera un jour, sans grands frais, de véritables Archives Internationales des Arts Plastiques et de l'Architecture. Je m'ose guère parler de la fondation analogue d'un Musée international d'Art moderne, tant l'idée m'en paraît téméraire, mais qui sait si un jour le Bureau ne procédera pas à son organisation sans même s'en apercevoir ?

Il faut évidemment prévoir que, en dehors de cette première tâche et d'autres tâches spéciales que lui confiera l'Association dont il sera l'organe exécutif, le Bureau sera placé encore devant d'autres devoirs, bien que, à mon avis, de deuxième priorité par rapport au Service d'Information. Je pense ici à un service de renseignements internationaux dans le domaine des Beaux-Arts, à un service d'échanges de catalogues, de publications, d'articles et même à bien d'autres problèmes de caractère beaucoup plus général encore dont l'Association Internationale des Critiques d'Art puisse charger le Bureau, comme les problèmes internationaux d'éducation artistique, de diffusion d'œuvres d'art et de besoins et intérêts professionnels, y compris la question des droits d'auteurs en matière d'art.

Tel est donc, Mesdames et Messieurs, en quelques mots, le projet, vieux de presque deux ans, que je me permets de soumettre, légèrement remanié ou adapté, à votre discussion. Pour faciliter l'ouverture des débats, je termine en résumant le projet en un projet de motion que vous aurez à discuter et, j'espère, à adopter :

Le Ier Congrès International des Critiques d'Art décide de créer un Bureau Permanent d'Information et de Coopération Artistique Internationale comme organe exécutif de l'Association Internationale des Critiques d'Art qui en fixera l'organisation et en assurera le budget. En dehors des tâches spéciales dont l'exécution lui sera confiée par l'Association, celle-ci chargera le Bureau d'abord d'un service international d'information artistique, ensuite d'un service de coopération artistique internationale.